

MINISTÈRE DU TRAVAIL

SOMMAIRE

La mission du ministère du Travail est de contribuer à la prospérité de l'Ontario par la promotion de la santé, de la sécurité, de l'équité et des relations productives sur le lieu de travail et dans la communauté en général. Les activités de base du ministère sont la santé et la sécurité au travail, les droits et responsabilités en matière d'emploi et les relations de travail. Dans ce contexte, le ministère donne des conseils et des renseignements au gouvernement sur les questions touchant le travail et les lieux de travail; établit les normes et élabore les politiques; veille à l'application des normes et des lois; mène des enquêtes; inspecte les lieux de travail qui ont besoin d'une aide complémentaire pour atteindre leur autonomie; collabore avec d'autres instances pour s'assurer que des mécanismes efficaces sont en place pour fournir des renseignements et de la formation sur les lieux de travail; informe les employeurs et les employés de leurs droits et responsabilités; offre de l'aide pour négocier les conventions collectives et mettre en place des conseils d'arbitrage; aide à l'établissement de rapports de travail axés sur la coopération et veille à l'administration, l'interprétation et l'application des lois et règlements touchant les relations de travail.

Prévisions 2002-2003	PROGRAMMES	Variation par rapport à 2001-2002	Prévisions 2001-2002	Dépenses réelles 2000-2001
\$		\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT				
19 787 040	Programme d'administration du ministère	1 179 588	18 607 452	16 694 559
4 198 100	Programme de la Commission de l'équité salariale	312 400	3 885 700	3 641 628
21 164 500	Programme des relations de travail	(98 400)	21 262 900	20 554 329
50 743 800	Programme de santé et sécurité au travail	164 000	50 579 800	47 376 624
22 710 700	Programme des droits et responsabilités en matière d'emploi	(1 053 800)	23 764 500	20 373 204
183 000	Programme de technologie de l'information - Groupement de l'économie et des affaires	182 000	1 000	-
118 787 140	Total du ministère - Fonctionnement	685 788	118 101 352	108 640 344
68 490 800	Moins : Mandats spéciaux	68 490 800	-	-
46 840	Moins : Crédits législatifs	2 688	44 152	44 062
50 249 500	< TOTAL À VOTER - FONCTIONNEMENT	(67 807 700)	118 057 200	108 596 282
CLASSIFICATION COMPTABLE				
118 787 140	Dépenses	685 788	118 101 352	108 640 344

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME D'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE :

Ce programme coordonne les processus de prise de décisions du ministère et fournit les services techniques et professionnels nécessaires à la conception, la mise en oeuvre et la prestation efficace des programmes du ministère. Ce programme comprend le Bureau du ministre, le Bureau du sous-ministre, les services juridiques, les communications, les finances et l'administration, les ressources humaines, ainsi que les services de vérification, et de la technologie de l'information.

De plus, le programme offre des services de soutien administratif et financier aux Commissions d'enquête du ministère des Affaires civiques et du Groupement de l'économie et des affaires.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2002-2003	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Variation par rapport à 2001-2002	Prévisions 2001-2002	Dépenses réelles 2000-2001
	\$		\$	\$	\$
1601		PROGRAMME D'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE			
FONCTIONNEMENT					
1	19 740 200	Administration du ministère	1 176 900	18 563 300	16 650 497
L		Traitement versé au ministre en vertu de la			
	35 006	Loi sur le Conseil exécutif	2 009	32 997	32 997
L		Traitement versé à l'adjoint parlementaire en			
	11 834	vertu de la Loi sur le Conseil exécutif	679	11 155	11 065
	<u>19 787 040</u>	Total - Fonctionnement	<u>1 179 588</u>	<u>18 607 452</u>	<u>16 694 559</u>
	12 178 100	Moins : Mandats spéciaux	12 178 100	-	-
	46 840	Moins : Crédits législatifs	2 688	44 152	44 062
	<u>7 562 100</u>	Montant à voter	<u>(11 001 200)</u>	<u>18 563 300</u>	<u>16 650 497</u>

- NOTES -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE :

Le Bureau de l'équité salariale est responsable de l'administration de la Loi sur l'équité salariale et assure l'instauration et le maintien de l'équité salariale en Ontario, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé par le biais d'un processus indépendant s'appuyant sur des activités de sensibilisation, des politiques et de la recherche, et des services de règlement des différends.

Le Tribunal de l'équité salariale, un tribunal administratif tripartite quasi-judiciaire, est chargé de statuer sur les litiges découlant de la Loi sur l'équité salariale.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2002-2003 \$	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Variation par rapport à 2001-2002 \$	Prévisions 2001-2002 \$	Dépenses réelles 2000-2001 \$
1602		PROGRAMME DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE			
FONCTIONNEMENT					
1	3 154 100	Bureau de l'équité salariale	294 500	2 859 600	2 813 081
2	1 044 000	Tribunal de l'équité salariale	17 900	1 026 100	828 547
	<u>4 198 100</u>	Total - Fonctionnement	<u>312 400</u>	<u>3 885 700</u>	<u>3 641 628</u>
	1 538 100	Moins : Mandats spéciaux	1 538 100	-	-
	<u>2 660 000</u>	Montant à voter	<u>(1 225 700)</u>	<u>3 885 700</u>	<u>3 641 628</u>

- NOTES -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

FONCTIONNEMENT			Tribunal de l'équité salariale (1602-2)		
	\$				\$
Bureau de l'équité salariale (1602-1)			Traitements et salaires		702 100
Traitements et salaires	2 226 100		Avantages sociaux		72 300
Avantages sociaux	358 200		Transports et communications		75 500
Transports et communications	184 900		Services		169 100
Services	336 900		Fournitures et matériel		25 000
Fournitures et matériel	48 000				<u>1 044 000</u>
	<u>3 154 100</u>		Total (Fonctionnement) - Programme de la		4 198 100
			Commission de l'équité salariale		<u><u>4 198 100</u></u>

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DES RELATIONS DE TRAVAIL :

Ce programme vise à promouvoir des relations de travail stables et des rapports harmonieux sur les lieux de travail de la province.

La Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) est un tribunal indépendant, quasi-judiciaire qui assure la médiation et l'arbitrage des différends en matière d'emploi et de relations de travail en vertu de diverses lois de l'Ontario. Sur le plan des relations de travail, la CRTO est responsable de l'accréditation des syndicats; de l'étude des pratiques déloyales de travail; des grèves et lock-out illégaux et de la résiliation des droits de négociation. La CRTO veille aussi à l'observation du droit du travail en étudiant les décisions rendues par les agents des normes d'emploi et les inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail, et aide à la médiation et à l'arbitrage d'autres différends afin de promouvoir des pratiques de travail sécuritaires, équitables et harmonieuses sur les lieux de travail de l'Ontario.

Les commissions d'appel de la fonction publique, instituées par une loi, sont formées de deux tribunaux indépendants, quasi-judiciaires qui s'occupent des relations de travail des employés de la Couronne de l'Ontario. Il s'agit de la Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne et de la Commission des griefs de la fonction publique.

Le programme des Relations patronales-syndicales fournit une aide neutre et indépendante aux syndicats et aux employeurs grâce à la conciliation et la médiation rattachées aux conventions collectives, à la nomination d'arbitres et aux renseignements sur les négociations collectives.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2002-2003	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Variation par rapport à 2001-2002	Prévisions 2001-2002	Dépenses réelles 2000-2001
	\$		\$	\$	\$
1603		PROGRAMME DES RELATIONS DE TRAVAIL			
FONCTIONNEMENT					
1	11 795 000	Commission des relations de travail	99 900	11 695 100	11 688 313
2	1 254 900	Commissions d'appel de la fonction publique	15 000	1 239 900	1 060 323
3	8 114 600	Relations patronales-syndicales	(213 300)	8 327 900	7 805 693
	<u>21 164 500</u>	Total - Fonctionnement	<u>(98 400)</u>	<u>21 262 900</u>	<u>20 554 329</u>
	7 579 500	Moins : Mandats spéciaux	7 579 500	-	-
	<u>13 585 000</u>	Montant à voter	<u>(7 677 900)</u>	<u>21 262 900</u>	<u>20 554 329</u>

- NOTES -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :

Le programme Santé et sécurité au travail a pour principal rôle de mettre en place, de communiquer et d'appliquer les lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail afin de réduire ou d'éliminer les blessures ou maladies sur les lieux de travail.

Le programme de santé et sécurité au travail assure le respect de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (la Loi), et aide à créer des lieux de travail sains et sécuritaires. Par l'application de la Loi et des règlements y afférents, ce programme encourage les employeurs et les employés à collaborer à l'identification et la prévention des dangers pour la santé et la sécurité.

Le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs offrent des services consultatifs et éducatifs aux travailleurs non syndiqués victimes d'accident et aux patrons de petites entreprises (respectivement), et les représentent devant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et devant le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2002-2003	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Variation par rapport à 2001-2002	Prévisions 2001-2002	Dépenses réelles 2000-2001
	\$		\$	\$	\$
1604		PROGRAMME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL			
FONCTIONNEMENT					
1	50 740 800	Santé et sécurité au travail	164 000	50 576 800	47 376 624
2		Administration du Programme de consultation portant sur la sécurité professionnelle et 1 000 l'assurance contre les accidents du travail ...	-	1 000	-
3	1 000	Bureau des conseillers des travailleurs	-	1 000	-
4	1 000	Bureau des conseillers des employeurs	-	1 000	-
	<u>50 743 800</u>	Total - Fonctionnement	<u>164 000</u>	<u>50 579 800</u>	<u>47 376 624</u>
	<u>32 769 600</u>	Moins : Mandats spéciaux	<u>32 769 600</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>17 974 200</u>	Montant à voter	<u>(32 605 600)</u>	<u>50 579 800</u>	<u>47 376 624</u>

- NOTES -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DES DROITS ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI :

Ce programme assure l'administration et l'application de la Loi de 2000 sur les normes d'emploi et des lois et règlements connexes.

Le programme des normes d'emploi assure la protection des travailleurs de l'Ontario grâce à des normes minimales d'emploi régissant les salaires et les conditions de travail. Il encourage l'observation des normes par le biais d'initiatives de prévention et en assure le respect par le biais d'inspections, d'enquêtes et de mesures d'application.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2002-2003 \$	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Variation par rapport à 2001-2002 \$	Prévisions 2001-2002 \$	Dépenses réelles 2000-2001 \$
1605		PROGRAMME DES DROITS ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI			
FUNCTIONNEMENT					
1	22 710 700	Normes d'emploi	(1 053 800)	23 764 500	20 373 204
	22 710 700	Total - Fonctionnement	(1 053 800)	23 764 500	20 373 204
	14 363 400	Moins : Mandats spéciaux	14 363 400	-	-
	<u>8 347 300</u>	Montant à voter	<u>(15 417 200)</u>	<u>23 764 500</u>	<u>20 373 204</u>

- NOTES -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Normes d'emploi (1605-1)	\$
Traitements et salaires	14 167 000
Avantages sociaux	2 915 900
Transports et communications	1 226 400
Services	4 147 500
Fournitures et matériel	351 900
Paiements de transfert	
Subventions pour la promotion de	
l'amélioration des pratiques d'emploi	2 000
	<u>22 810 700</u>
Moins : Recouvrements	100 000
	<u>22 710 700</u>
Total (Fonctionnement) - Programme des	22 710 700
droits et responsabilités en matière d'emploi	<u><u>22 710 700</u></u>

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION - GROUPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES AFFAIRES :

Le Programme de technologie de l'information – Groupement de l'économie et des affaires est chargé de fournir des services de gestion de l'information et de technologie de l'information aux ministères suivants : Services aux consommateurs et aux entreprises; Entreprise, Débouchés et Innovation; et Travail. Grâce à la structure en groupement, les ministères clients peuvent obtenir rapidement et économiquement le soutien dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs communs et individuels de promotion des affaires électroniques et des services gouvernementaux en direct pour améliorer la prestation des services publics.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2002-2003 \$	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Variation par rapport à 2001-2002 \$	Prévisions 2001-2002 \$	Dépenses réelles 2000-2001 \$
1606		PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION - GROUPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES AFFAIRES			
FONCTIONNEMENT					
1		Technologie de l'information - Groupement de			
	183 000	l'économie et des affaires	182 000	1 000	-
	<u>183 000</u>	Total - Fonctionnement	<u>182 000</u>	<u>1 000</u>	<u>-</u>
	62 100	Moins : Mandats spéciaux	62 100	-	-
	<u>120 900</u>	Montant à voter	<u>119 900</u>	<u>1 000</u>	<u>-</u>

- NOTES -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Technologie de l'information - Groupement de l'économie et des affaires (1606-1)	\$
Traitements et salaires	6 600 100
Avantages sociaux	1 261 100
Transports et communications	1 496 400
Services	26 522 900
Fournitures et matériel	215 900
	<u>36 096 400</u>
Moins : Recouvrements	35 913 400
	<u>183 000</u>
Total (Fonctionnement) - Programme de technologie de l'information - Groupement de l'économie et des affaires	<u><u>183 000</u></u>

